VILLE D'AMOS

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° VA1-20
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LE PAVAGE ET LA RÉFECTION DE RUES ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, QUE lors de la séance ordinaire du 17 février 2025, le conseil provisoire de la Ville d'Amos a adopté le règlement n° VA1-20 décrétant des travaux pour le pavage et la réfection de rues et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

En date du 26 mars 2025, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation par l'entremise de la directrice de la normalisation, de l'information financière et du financement, Mme Katia Chastenay, a approuvé ledit règlement.

Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 9 avril 2025.

La greffière,

Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 9 avril 2025 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 9 avril 2025

Mariane Michaud, greffière